

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bernières-sur-Mer

Par arrêté n°22092022 du 22 septembre 2022, le Président de la Communauté de Communes « CŒUR DE NACRE », a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bernières-sur-Mer en ce qui concerne :

- l'homogénéisation des règles de stationnement qui, à ce jour, sont spécifiques à chaque zone, en s'inspirant pour ce faire des dispositions de la zone UC,
- le prolongement de la protection d'un mur en pierre en application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme,
- le déplacement d'un emplacement réservé destiné à la réalisation d'un cimetière,
- la création d'un nouvel emplacement réservé pour la réalisation d'un parc urbain paysager,
- l'ajout d'une précision sur la légende du règlement graphique concernant une « haie » à créer à des fins de gestion hydraulique,
- la modification des deux OAP créées à l'occasion de la révision générale du PLU de 2019.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Caen a désigné Madame Apolline DAVID, Expert foncier agricole et immobilier, demeurant 16 route de Juaye Mondaye, CONDÉ SUR SEULLES (14400) en qualité de commissaire enquêteur, par une décision du 31 août 2022.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 14 octobre 2022 (à partir de 9h00) au samedi 19 novembre 2022 (jusqu'à 12h00).

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Bernières-sur-Mer les déclarations des intéressés : - **le vendredi 14 octobre 2022 de 9h à 12h**

- **le mercredi 26 octobre 2022 de 14h à 17h**
- **le samedi 19 novembre 2022 de 9h à 12h.**

Les pièces du PLU modifié seront tenues en mairie de Bernières-sur-Mer et à la Communauté de communes Cœur de Nacre, à la disposition des intéressés pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir pour la commune de Bernières-sur-Mer les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 9h30 à 11h45 et de 14h à 17h00, les jeudis et samedis de 9h30 à 11h45, et pour la Communauté de communes Cœur de Nacre du lundi au mercredi et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 12h.

Les pièces du PLU modifié seront également consultables de façon dématérialisée sur les sites internet de la commune de Bernières-sur-Mer et de la Communauté de communes Cœur de Nacre pendant toute la durée de l'enquête :

- <https://www.bernieres-sur-mer.com/urbanisme>
- https://www.coeurdenacre.fr/plu_communaux.html

Des registres d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront ouverts par le Président de la Communauté de communes Cœur de Nacre et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Bernières-sur-Mer et au siège de la Communauté de communes Cœur de Nacre.

Une adresse mail spécifique à l'enquête est créée : plubernieressurmer@coeurdenacre.fr

Les intéressés pourront y consigner leurs observations. Ils pourront aussi les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Bernières-sur-Mer et à la Communauté de communes Cœur de Nacre, celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête. Ces observations doivent parvenir au commissaire-enquêteur au plus tard le samedi 19 novembre 2022 à 12h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Bernières-sur-Mer et au siège de la Communauté de communes Cœur de Nacre aux jours et heures habituels d'ouverture et par voie dématérialisée sur les sites internet des deux collectivités pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de modification n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Bernières-sur-Mer sera soumis à l'approbation du conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.